

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à dix neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude RUAUD, Maire de Le Minihic sur Rance.

Etaient présents : M. RUAUD, MOREAU, JAN, Mmes BRION, ALLÉE
Mmes CHAMPOLLION CHOLOU, GRAVELEAU, HAMEL, HOUZÉ-ROZÉ,
M. DABROWSKI, DOUET, RIVÉ, ROLLAND

Absent excusé : M. LEMASSON donnant pouvoir à M. RIVÉ

Secrétaire : M. MOREAU

Délibération n° 2014-053 : Recrutement d'une personne sous contrat « emploi d'avenir »

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé lors de sa réunion du 17 mai dernier, la création d'un emploi aidé de type emploi d'avenir.

Faisant suite à cette délibération, plusieurs candidats ont été reçus et il est apparu, au fil des entretiens, opportun de procéder à un deuxième recrutement.

Celui-ci se fera sur la même base que pour le précédent, c'est-à-dire sur un CDD de droit privé de 3 ans à temps complet (35 h/semaine) avec une rémunération calculée sur le SMIC en vigueur. L'aide de l'état s'élève à 75% du SMIC.

Le recrutement est prévu pour le 1^{er} juillet 2014.

Vu la loi n° 2012-1189 du 26/10/2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret ministériel n° 2012-1210 du 31/10/2012 relatif à l'emploi d'avenir

Vu l'arrêté ministériel du 31/10/2012 fixant le montant de l'aide de l'état pour les emplois d'avenir,

Vu la circulaire ministérielle n° 2012-20 relative au déploiement des emplois d'avenir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à recruter une deuxième personne à compter du 1^{er} juillet 2014 sous contrat « emploi d'avenir » et à signer le contrat.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Abstention : 0
- Contre : 0